



Mairie · Ti-kêr
Langonnet • Langoned

COMMUNE DE LANGONNET – 56630

COMPTE RENDU
DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE PUBLIQUE DU 12 OCTOBRE 2022

RECTIFICATION ERREUR MATERIELLE

Délibération n° 57/2022 Convention transactionnelle marché lot 8 Réseau de chaleur

L'an deux mil vingt-deux, le 12 octobre, le Conseil municipal de la Commune de LANGONNET dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire au Centre Culturel, sous la présidence de Madame Françoise GUILLERM.

Date de convocation du Conseil municipal : le 5 octobre deux mille vingt-deux.

Présents : Françoise GUILLERM, Yvon LE BOURHIS, Karine THEOFF, Philippe MAINGUY, Gaël LE BOËDEC, Maurice COZIC, Glenna COUTELLER, Christophe LE MERLEC, Joëlle POULICHET, Daniel LE JOLY, Martine LE GREN-CIBRARIO, Goulven LE CRAS, Séverine JAOUEN, Stéphane LE COURTOIS, Sabine MARANGONI, Pierre FERREC.

Représentées : Marion LE JORT (pouvoir Sabine MARANGONI), Marie-Françoise HUGOT-LE GUELLEC (pouvoir Maurice COZIC)

Yvon LE BOURHIS a été désigné secrétaire de séance.

Madame la Maire rappelle que la Commune de LANGONNET a désigné l'entreprise SBCEA, titulaire du lot 8 réseau de chaleur du projet de chaufferie et d'un réseau de chaleur pour un montant de 172 118,38 € HT.

Le titulaire a informé la Commune de LANGONNET que le marché réseau de chaleur était impacté par la hausse du prix des matières premières qui se généralise dans cette période de guerre en Ukraine en particulier sur l'acier. Par conséquent le marché établi sur la base de la Décomposition du Prix Global et Forfaitaire réalisée lors de la rédaction de l'offre en février 2021 ne reflète plus la réalité des prix du marché économique en raison de la hausse du prix des matériaux de 18 893,00€ soit une augmentation du marché de 10,98% à laquelle il faut ajouter des frais de gestion de 3% soit un total de 11.31% d'augmentation contre une marge initiale prévue de 3% sur le marché.

En conséquence, la société titulaire a sollicité l'application de la théorie de l'imprévision et demandé une indemnisation à hauteur de 10,98% du montant du marché, pour pallier l'augmentation du prix des matières premières.

C'est dans ce contexte qu'après discussions, il est proposé à titre transactionnel, irrévocable et définitif de la prise en charge par la Commune d'une indemnisation pour imprévision 18 893 € HT, la société titulaire supportant 3% de l'augmentation du coût des matériaux.

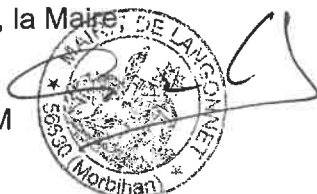
Le marché serait ainsi porté à un montant de 191 011,38€.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal à l'unanimité :

- Approuve la convention transactionnelle marché lot 8 Réseau de chaleur
- Autorise Madame la Maire à signer la convention transactionnelle

Pour copie conforme, la Maire,

Françoise GUILLERM



Mise en ligne le 05/01/2023